

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du **conseil des commissaires** tenue par vidéoconférence Zoom le 1^{er} décembre 2020 à 19 h.

PRÉSENCES : Le président Guy; les commissaires Boucher, Cornforth, Daly, Garbutt, Giannakoulis, Graham, Lyrette-Brennan, Labadie, McCrank et Young; les commissaires-parents Brennan, Connell, Coutlée et Taylor.

Personnel :

Directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire P. Proulx

Directrice des services complémentaires L. Falasconi

Directeur des services éducatifs S. Aitken

Directrice des ressources financières S. Cox

Directrice des ressources financières M. Lupien

Directeur des ressources humaines T. Kharyati

Agente administrative R. Vincent

ABSENCE Commissaire Schaler
MOTIVÉE :

Le directeur général M. Dubeau, le secrétaire général et directeur des services corporatifs G. Singfield, et la directrice générale adjointe / directrice des services éducatifs et de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle R. Ahern sont également présents.

Appel à l'ordre : 19 h 15

C-20/21-61 **Adoption de l'ordre du jour**

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec la mention que la motion demandant de reporter les points 13.1 et 13.2 de la dernière séance du conseil des commissaires a été prolongée jusqu'à janvier.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-62 **Approbation du procès-verbal – 10 novembre 2020**

LE COMMISSAIRE-PARENT COUTLÉE PROPOSE QUE le procès-verbal de la séance tenue le 10 novembre 2020 soit approuvé tel que distribué.

Adoptée à l'unanimité

Rapport du président

Le président Guy présente son rapport qui aborde, entre autres, les sujets suivants :

- Comment la pandémie a stimulé l'innovation au sein de notre système d'éducation
- Félicitations aux commissaires et aux commissaires-parents qui ont été élus aux divers comités
- Félicitations au commissaire Wayne Daly qui a été élu vice-président et représentant de l'ACSAQ
- Le report des élections de la commission scolaire
- Russell Copeman en prêt de service à la CSEM
- Club de café de l'Association régionale des West Quebecers
- Projet Lab-École à l'ÉPPET
- Une réflexion sur le regretté James Shea, ancien président de la CSWQ

- C-20/21-63 **Procédures électorales**
 LE COMMISSAIRE GIANNAKOULIS PROPOSE QUE l'élection des membres du Comité des ressources humaines et de tous les autres comités se fasse par scrutin secret.
 Adoptée à l'unanimité
- C-20/21-64 **Nomination des scrutateurs**
 LE COMMISSAIRE-PARENT COUTLÉE PROPOSE QUE George Singfield et Rachel Vincent soient nommés scrutateurs pour l'élection des membres du Comité des ressources humaines et de tous les autres comités.
 Adoptée à l'unanimité
- C-20/21-65 **Mises en candidature pour la représentation des commissaires-parents au Comité des ressources humaines**
 LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE QUE le conseil accepte des mises en candidature pour le poste de commissaire-parent au sein du Comité des ressources humaines.
 Adoptée à l'unanimité
- | | |
|--------------------|---------------------|
| <u>Candidature</u> | <u>Par</u> |
| Commissaire Taylor | Commissaire Boucher |
- C-20/21-66 **Fin des mises en candidature pour la représentation des commissaires-parents au Comité des ressources humaines**
 LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE la fin des mises en candidature au poste de commissaire-parent au sein du Comité des ressources humaines.
 Adoptée à l'unanimité
- C-20/21-67 **Déclaration de l'élection d'un représentant des commissaires-parents au Comité des ressources humaines**
 LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE QUE la commissaire-parent Taylor soit déclarée élue membre du Comité des ressources humaines.
 Adoptée à l'unanimité
- C-20/21-68 **Mises en candidature pour la représentation des commissaires au Comité des ressources humaines**
 LE COMMISSAIRE-PARENT COUTLÉE PROPOSE QUE le conseil accepte des mises en candidature pour les **deux (2)** postes de commissaire au sein du Comité des ressources humaines.
 Adoptée à l'unanimité
- | | |
|-----------------------------|---------------------|
| <u>Candidatures</u> | <u>Par</u> |
| Commissaire Boucher | Commissaire Brennan |
| Commissaire Giannakoulis | Lui-même |
| Commissaire Lyrette-Brennan | Elle-même |

C-20/21-69 **Fin des mises en candidature pour la représentation des commissaires au Comité des ressources humaines**

LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE la fin des mises en candidature aux **deux (2)** postes de commissaire au sein du Comité des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-70 **Déclaration de l'élection d'un représentant des commissaires au Comité des ressources humaines**

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE les commissaires Boucher et Lyrette-Brennan soient déclarées élues membres du Comité des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-71 **Mises en candidature pour la représentation des commissaires au Comité de discipline**

LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE QUE le conseil accepte des mises en candidature pour les **cinq (5)** postes de commissaire au sein du Comité de discipline.

Adoptée à l'unanimité

Candidatures

Par

Commissaire Brennan	Commissaire Taylor
Commissaire Giannakoulis	Commissaire Daly
Commissaire McCrank	Commissaire Boucher
Commissaire Connell	Commissaire Brennan
Commissaire Labadie	Elle-même
Commissaire Daly	Lui-même
Commissaire Garbutt	Elle-même

C-20/21-72 **Fin des mises en candidature aux postes de commissaire au sein du Comité de discipline**

LE COMMISSAIRE GRAHAM PROPOSE la fin des mises en candidature aux **cinq (5)** postes de commissaire au sein du Comité de discipline.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-73 **Déclaration de l'élection des commissaires membres du Comité de discipline**

LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE QUE les commissaires Brennan, Garbutt, Daly, Labadie et Giannakoulis soient déclarés élus membres du Comité de discipline.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-74 **Mises en candidature pour la représentation des commissaires au Comité de perfectionnement professionnel (CPP)**

LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE QUE le conseil accepte des mises en candidature pour le **seul (1)** poste de membre du Comité de perfectionnement professionnel (CPP).

Adoptée à l'unanimité

Candidatures

Par

Commissaire Graham	Commissaire Daly
Commissaire Cornforth	Lui-même
Commissaire Boucher	Commissaire McCrank
Commissaire Giannakoulis	Commissaire Garbutt

C-20/21-75

Fin des mises en candidature au poste de membre du CPP

LA COMMISSAIRE LYRETTE-BRENNAN PROPOSE la fin des mises en candidature au poste de membre du CPP.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-76

Déclaration de l'élection du membre du CPP

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE la commissaire Boucher soit déclarée élue membre du CPP.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-77

Mises en candidatures pour la représentation des commissaires au Comité des politiques éducatives (CPE)

LE COMMISSAIRE MCCRANK PROPOSE QUE le conseil accepte des candidatures pour le **seul (1)** poste de membre du Comité des politiques éducatives (CPE).

Adoptée à l'unanimité

Candidatures

Par

Commissaire Daly	Lui-même
Commissaire Taylor	Commissaire Brennan
Commissaire Graham	Lui-même

C-20/21-78

Fin des mises en candidature au poste de membre du CPE

LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE la fin des mises en candidature au poste de membre du CPE.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-79

Déclaration de l'élection du membre du CPE

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE le commissaire Graham soit déclaré élu membre du CPE.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-80

Nomination de représentants au Comité consultatif de transport des élèves du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

LE COMMISSAIRE-PARENT COUTLÉE PROPOSE QUE les commissaires Cornforth et Lyrette-Brennan soient nommés représentants au Comité consultatif de transport des élèves du Centre de services scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-81 **Nomination de représentants au Comité consultatif du transport scolaire du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois**
LE COMMISSAIRE-PARENT COUPLÉE PROPOSE QUE le commissaire Young soit nommé représentant au Comité consultatif du transport scolaire du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-82 **Nomination de représentants au Comité du transport scolaire du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda**
LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE QUE le commissaire Young soit nommé représentant au Comité du transport scolaire du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-83 **Nomination de représentants au Comité du transport scolaire du Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue**
LA COMMISSAIRE-PARENT CONNELL PROPOSE QUE le commissaire Young soit nommé représentant au Comité du transport scolaire du Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-84 **Nomination de cinq (5) représentants au Comité spécial des communications**
LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE QUE les commissaires Labadie, Couplée, Boucher et Daly, ainsi que la commissaire-parent Taylor, soient nommés représentants au Comité spécial des communications.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-85 **Nomination de quatre (4) représentants au Comité consultatif sur l'éducation des PNMI**
LE COMMISSAIRE-PARENT COUPLÉE PROPOSE QUE les commissaires Young, Taylor, Daly et Lyrette-Brennan soient nommés représentants au Comité consultatif sur l'éducation des PNMI.

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général

Le directeur général M. Dubeau présente son rapport :

- Il continuera de fournir ses rapports hebdomadaires au conseil des commissaires tous les vendredis.
- Ses rapports écrits consisteront dorénavant d'une compilation de ses rapports hebdomadaires.
- Il souligne que la semaine du 7 au 11 décembre sera la semaine d'appréciation du personnel administratif des écoles et des centres de la CSWQ.
- Il souligne le merveilleux travail de R. Ahern dans la préparation du rapport annuel.
- Il reconnaît aussi le superbe travail du Service des finances sous la direction de S. Cox et de M. Lupien dans la préparation des états financiers de 2019-2020.

C-20/21-86 **Rapport annuel 2019-2020**
LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE QUE le Rapport annuel 2019-2020 soit reçu tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-87

Rapport du Comité exécutif – 24 novembre 2020

LA COMMISSAIRE BOUCHER PROPOSE QUE le conseil accuse réception de l'ébauche du procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2020 du Comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de 2020-2021 sur les dérogations de la CSWQ

La directrice des services complémentaires L. Falasconi présente le rapport de 2020-2021 sur les dérogations de la CSWQ.

Rapport de 2020-2021 sur l'enseignement à domicile de la CSWQ

Le directeur des services éducatifs S. Aitken présente le rapport de 2020-2021 sur l'enseignement à domicile de la CSWQ

**Le commissaire-parent Brennan quitte la séance à 21 h 30.*

C-20/21-88

États financiers 2019-2020

LE COMMISSAIRE-PARENT COUTLÉE PROPOSE QUE le conseil reconnaisse qu'un examen détaillé des états financiers de 2019-2020 a été présenté par le Comité de vérification en présence des vérificateurs de la CSWQ, et que les états financiers de la Commission scolaire Western pour l'exercice terminé le 30 juin 2020 soient acceptés tels que déposés.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-89

Régime d'emprunts à long terme (*Long-Term Loan*)

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de l'article 288 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3) ainsi que de l'article 77.1 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire Western Québec (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2021, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 16 700 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 24 novembre 2020;

SUR LA PROPOSITION DU COMMISSAIRE DALY IL EST RÉSOLU :

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2020, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 16 700 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a. malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
 - b. l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c. chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d. le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
1. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
2. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

- b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
1. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
 2. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
 - Le Président
 - Ou le Directeur général
 - Ou le Vice-président
 - Ou la Directrice générale adjointe

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

1. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-90

Rapport du Comité consultatif sur l'adaptation scolaire (CCAS) – 26 octobre 2020

LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2020 du CCAS.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-91

Rapport du Comité des parents – 19 octobre 2020

LE COMMISSAIRE-PARENT COUTLÉE PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2020 du Comité des parents.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-92

Rapport du Comité des parents – 3 novembre 2020

LA COMMISSAIRE-PARENT CONNELL PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 3 novembre 2020 du Comité des parents.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-93

Correspondance électronique officielle du conseil des commissaires

LE COMMISSAIRE GRAHAM PROPOSE QUE toute la correspondance électronique officielle du conseil des commissaires s'effectue par l'entremise des services de courrier électronique attribués à la CSWQ et ce, à compter du 2 décembre 2020.

**La commissaire-parent Taylor quitte la séance à 22 h.*

C-20/21-94

Allocations versées aux commissaires

LA COMMISSAIRE GARBUTT PROPOSE QUE le modèle proposé pour la répartition des allocations versées aux commissaires soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-95

Levée de la séance

LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE de lever la séance à 22 h 20.

Adoptée à l'unanimité